

Télévision Numérique Tirillée ?

Télévision Numérique des Ténèbres : écrans noirs pour les foyers abonnés à ITV en Angleterre, 1300 licenciements, pas de repreneurs après la faillite, comme pour Quiero TV en Espagne. Et en France ? Certaines études (BIPE, UER), soulignent les différences entre les modèles de chaque pays. La Loi d'août 2000 a tracé le cadre juridique; en 2001, le CSA a fixé les modalités et le calendrier. Rien jusqu'ici n'a ralenti ni suspendu le processus officiellement lancé par l'appel à candidatures, qui doit aboutir en juillet. Ni les échecs des précurseurs. Ni les demandes de nombreux acteurs : TF1 et M6, l'Aform (opérateurs du câble), le BLOC (organisations du Cinéma), sans oublier l'Avicam. Ni les déclarations du Ministre de la Culture et de la Communication, Jean-Jacques Aillagon. Ni les affres de Canal +, censée porter la distribution commerciale.

Il est vrai que le CSA est une autorité indépendante et qu'on ne voit pas sur quelles bases juridiques l'appel à candidatures serait arrêté. Mais on ne peut rester longtemps indépendant de la réalité.

Quelle politique publique ?

Une étude du BIPE replace la TNT dans l'ensemble de la numérisation en Europe. Un constat : « la TNT ne jouera probablement jamais dans l'univers numérique le rôle dominant qu'a pu jouer la télévision hertzienne terre dans l'ère analogique ». Chaque support possède des « bénéfices spécifiques » :

- « la portabilité du récepteur ou encore la réception mobile ne sont possibles qu'en diffusion numérique terrestre »

- « la diffusion satellite numérique est la plate-forme la plus pertinente en termes de couverture/coût »

- « le câble numérique est le mode d'accès qui permet la plus forte bande passante et la plus forte interactivité »

Certains pays seront « triple-way », c'est à dire avec les 3 plate-formes d'accès, d'autres « cab-sat » en négligeant le hertzien. Le BIPE recommande « une politique publique incitative » et d'encourager la concurrence, notamment d'alléger les contraintes des câblo-opérateurs (« must carry »). Autre recommandation, taxer le hertzien en fonction de la bande passante, pour encourager l'extinction de l'analogique.

Rappelons qu'en France, les derniers choix excluent l'un des bénéfices spécifiques du hertzien, la mobilité, et que les contraintes de « must carry » jouent à sens unique en faveur hertzien. La taxation du hertzien n'est pas envisagée, quant au câble et à sa « forte interactivité », certains pensent déjà l'avoir... enterré. Est-ce là une bonne politique publique ?

http://europa.eu.int/information_society/topics/telecoms/regulatory/studies/index_en.htm

BIPE ou BLOC ?

Le BIPE estime que la France ne connaîtra pas les difficultés britanniques, notamment parce qu'au lieu de désigner un distributeur, comme ITV, ce sont les chaînes autorisées qui choisiront leur distributeur. Avec toutefois un risque, du fait de l'intégration verticale du secteur : les acteurs déjà en place « pourraient être tentés de privilégier, chaque fois que possible, la migration numérique des foyers via la réception par satellite ou par câble plutôt que via le numérique terrestre ».

Le BLOC craint que l'arrivée de chaînes gratuites déstabilise les chaînes payantes qui financent la création des films et de l'audiovisuel. Faute d'un report « les conséquences sur la création et le secteur audiovisuel dans son ensemble seraient incalculables et surtout irréversibles ».

Pro-domo ?

Pour l'Union Européenne de Radiodiffusion (services publics) « les échecs d'ITV Digital et de Quiero sont ceux de deux modèles commerciaux qui s'inscrivent dans des conditions particulières de marché ». Sans surprise « les radiodiffuseurs de service public sont à la pointe du développement de la TNT ». Au chapitre positif, « le prix des équipements devient raisonnable pour le grand public ». En négatif : « la plupart des dates fixées par les gouvernements pour cesser la diffusion analogique ne sont pas réalistes par rapport aux conditions du marché ».

La TNT contre la société de l'information ?

Pour l'UER, « l'interactivité, l'Internet, la portabilité et la mobilité ne seront pas très porteurs ». Un aveu, venant des supports de la TNT, quand on se souvient des arguments des promoteurs de cette technologie !

Pour le BIPE « rechercher à tout prix et à court-moyen terme le succès de la télévision numérique (voire de la télévision numérique terrestre), pourrait mettre en danger l'économie des réseaux et services broadband, et finalement s'avérer contre-productif pour le développement à long terme de la société de l'information ».